

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34445838j/date.r=soci%C3%A9t%C3%A9+d'histoire+et+d'arch%C3%A9ologie+de+senlis.langFR>

COMITÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE SENLIS

RECONNU ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
en 1877.

COMPTES RENDUS ET MÉMOIRES

QUATRIÈME SÉRIE

TOME IV. — ANNÉES 1900-1901



SENLIS
IMPRIMERIE EUGÈNE DUFRESNE
4, RUE DU PUIS TIPHAIN, 4

M. DCCCC · II

BIBLIO.
AF

Per. 8°

12209

« dite commission et faire ses rapports des délits et contraven-
« lions. »

Cléret, le nouveau sergent, n'eut point le malheureux sort de Lerouge, mort pendant sa charge, ni celui de Mételet qui fut révoqué mais il démissionna.

« Du 9 juin 1775, M. Brulé de Presle (maire a dit que Jean
« Louis-Antoine Cléret, fils de Louis Cléret, cy-devant meunier
« au moulin des Carmes de cette ville lui a déclaré qu'estant
« obligé de transférer son domicile ailleurs qu'en cette ville, il
« ne pouvait continuer plus longtemps les fonctions de sergent
« des remparts de cette ville dont MM. les officiers municipaux
« lui avaient accordé la commission le 21 novembre 1771, et
« qu'en conséquence le dit Cléret luy avait remis l'habit. »

« Sur quoy, l'assemblée a nommé Nicolas Buisson, maître
« cordonnier, demeurant en cette ville, pour faire les fonctions
« de sergent garde des murs, etc. »

S'il est vrai que les trop fréquentes mutations dans le personnel d'un service amènent le trouble et la désorganisation, il n'est pas surprenant que les habitants de Senlis eussent à se plaindre de la police à la fin du XVIII^e siècle.

LE GUET

Le service du guet ne relevait pas à proprement parler de la police municipale, son rôle était plutôt militaire. En diverses occasions cependant il apportait son contingent à la sécurité intérieure : avertissements en cas d'incendie, arrestation de vagabonds ou voleurs. Il ne sera donc pas déplacé de nous en occuper un peu.

Dès 1384, nous assistons à une élection pour les divers guets de la ville. Ce qui nous fait connaître et leur nomenclature et leur emplacement. Il semble bien que le guet était non seulement un poste de surveillance, mais qu'en même temps les divers guets constituaient des circonscriptions pour l'assiette des tailles. Nous en retrouverons la confirmation en 1386 et en 1419.

« Assemblée faite en la maison de la ville de Senlis, le
« dimanche 11^e jour de décembre 1384, à laquelle il fut dit et

- « déclaré qu'il falloit rasseoir la taille de la forteresse et que
 « ils élussent personnes de chacun guet pour icelle asseoir
 « lesquels après ce eslurent les personnes qui s'ensuivent :
- « Pour le guet de la rue Bellon, Jehan Lasne. »
 - « Pour le guet de Saint-Vincent, Ondart Choron. »
 - « Pour le guet de Vitel, Jehan de la Ruelle. »
 - « Pour le guet de rue Parisis, Thomas Descalonne. »
 - « Pour le guet du Chatelfond, Bidaut. »
 - « Pour le guet de la place aux Charons, Regnault le cha-
 « ron. »
 - « Pour le guet du marché, Simon de Normandie. »
- « Assemblée faite en la maison de la ville de Senlis, le di-
 « manche dernier jour d'avril l'an 1386, à laquelle fut dit et
 « exposé que la coste et portion en quoy la dite ville a été
 « imposée pour l'aide dernier mise sus par le Roy notre sei-
 « gneur pour le mariage de sa fille et du Roy d'Angleterre est
 « de 1300 livres parisis et qu'ils élussent entre eux bonnes per-
 « sonnes qui assoient sur eux icelle somme de 1300 livres parisis
 « et pour ce faire élurent :
- « Simon Moyne, Robert Copersainte, pour le guet de rue
 « Parisis. »
 - « Thibaut Jolis, Jehan de Roissy, pour le marché. »
 - « Guillaume Buffet, Pierre Frigon, pour le Chatel. »
 - « Simon Courtier, Jehan Davet, pour la place aux Charons. »
 - « Jehan de Beauvez et Oudin Choron, pour Saint-Vincent. »
 - « Jehan Lelièvre et Guillot Le Commis, pour rue Bellon. »
 - « Et Guillaume de Geresme et Hennequin de Poix pour
 « Vitel. »
- « Assemblée en la maison de la ville le dimanche 15^e jour
 « d'octobre 1419... ont été d'accord que de la taille de 600 livres
 « assise pour les affaires de la ville se payera 100 livres par
 « mois jusqu'à l'accomplissement d'icelle et sont commis à ce
 « collecter :
- Robert Choron, pour les guets de la porte de Paris et
 « Vitel. »
 - Guillaume Oudot pour le guet de Saint-Vincent. »
 - « Clément Morlaye, pour les guets de la rue Bellon et du
 « Châtel. »